

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2026  
DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION  
DES PAYS DE LA LOIRE**

**DÉLIBÉRATION N°2026–139**

**GUIDE DES PROCEDURES DES ACHATS ET MARCHES PUBLICS DE LA  
CMA DE REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

Les membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire, réunis en Assemblée générale le 22 juin 2026,

- VU le Code de l'artisanat,
- VU le Code des marchés publics,
- VU le règlement intérieur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire,
- VU la décision du Bureau en date du 8 juin 2026,

**DÉCIDENT**

- ⇒ D'approuver le guide des procédures des achats et marchés publics de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire actualisé,
- ⇒ De modifier en conséquence l'annexe 3 du règlement intérieur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire relatif au règlement financier et ses annexes (guide d'achats et circuit de validation de commande).

Adoptée à la majorité avec 2 voix contre et 3 abstentions

Fait à Sainte Luce sur Loire, le 22 juin 2026

Le Président de la CMAR des Pays de la Loire,



Joël FOURNY